

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 2015 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Pascal Pilote.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et contribuables présents, ainsi qu'aux téléspectateurs de la Télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 7 ET 14 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 7 et 14 décembre 2015, copie desdits procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

619-32-2015

620-32-2015

621A-32-2015

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 décembre 2015, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 621B-32-2015
EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
 appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 14 décembre 2015, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX 622-32-2015
D'ENTRETIEN SUR LE PONT CARCAJOU EN 2016-2017 –
CIRCULATION REDIRIGÉE SUR LE BOULEVARD MAURICE-
PARADIS

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec est responsable de la gestion de la Route 169 traversant la Ville d'Alma (avenue du Pont);

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale dudit ministère doit procéder à d'importants travaux de réfection du pont Carcajou au cours des années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront que la circulation sur le pont Carcajou se fasse en alternance pour une période de 8 à 10 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec demande l'autorisation de la Ville d'Alma afin de rediriger, de façon volontaire et alternative, la circulation sur le boulevard Maurice-Paradis, et ce, afin de réduire les inconvénients pour les usagers de la route pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma confirme au ministre des Transports du Québec qu'elle ne le tiendra pas responsable quant aux dommages qui pourraient être causés à la chaussée et aux infrastructures du boulevard Maurice-Paradis par cette utilisation, celui-ci ayant été conçu expressément pour le transport lourd de transit;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
 appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
 ET RÉSOLU :

"de confirmer au ministre des Transports du Québec que la Ville d'Alma approuve ce qui suit :

- La réalisation des travaux d'entretien de mai 2016 à la fin 2017 avec arrêt des travaux pendant la période hivernale 2016-2017;
- Que la circulation soit redirigée via le boulevard Maurice-Paradis;
- Que les travaux nécessiteront la mise en alternance de la circulation pendant 8 à 10 semaines sur le pont Carcajou;

- Qu'elle ne tiendra pas responsable le ministère des Transports du Québec quant aux dommages qui pourraient être causés à la chaussée et aux infrastructures du boulevard Maurice-Paradis par son utilisation par les usagers de la route pendant les travaux qui sont effectués sur le pont Carcajou."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJETS D'IMMOBILISATIONS DIVERS – RENONCIATION DE SOLDES NON UTILISÉS ET AFFECTATION À UNE RÉSERVE 623-32-2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux* (L.R.Q., c T-14), le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté diverses résolutions afin de décréter des travaux dans des projets d'immobilisations au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le directeur des finances et trésorier de la Ville à l'effet que ces travaux ont été ou seront entièrement réalisés à un coût inférieur aux estimations produites, laissant ainsi un solde disponible;

Projets d'immobilisations	Budget conservé	Budget libéré
#112	45 000 \$	5 494 \$
#142	Nil	30 554 \$
#213	Nil	46 054 \$
#008	75 000 \$	37 278 \$
#177	Nil	27 438 \$
#191	Nil	-1 653 \$
#181	Nil	134 989 \$
Total :	120 000 \$	280 154 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'utiliser ce solde afin de constituer une réserve pour financer en partie les travaux de construction du Centre Multisports annexé au Centre Mario-Tremblay;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"dans un premier temps, de constituer une réserve de 280 154 \$ au fonds de dépenses en immobilisations pour financer en partie les travaux de construction du Centre Multisports annexé au Centre Mario-Tremblay

et, dans un deuxième temps, que le conseil municipal de la Ville d'Alma autorise le transfert du solde disponible du fonds de dépenses en immobilisations pour les projets d'immobilisations au montant de 280 154 \$, à la réserve ci-haut mentionnée;

le tout, conformément au rapport produit par le directeur des finances et trésorier."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROTOCOLE D'ENTENTE – AÉROPORT D'ALMA (A.D.A.) INC. – 624-32-2015
AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a confié la gestion de l'aéroport d'Alma à la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de séparer les activités d'entretien de l'aéroport des activités de la section « Transports routiers » de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. et la Ville d'Alma ont conclu un protocole d'entente pour assurer une utilisation efficace des équipements d'entretien et du personnel au bénéfice des parties;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU:

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, l'entente intervenue avec la corporation Aéroport d'Alma (A.D.A.) inc. pour assurer une utilisation efficace des équipements d'entretien et du personnel au bénéfice des parties, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA 625-32-2015
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » du ministère de la Culture et des Communications, le conseil municipal juge opportun de présenter une demande de subvention pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2016-2018;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs et de la culture de la Ville d'Alma doit être autorisée à remplir et à déposer les formulaires requis pour cette demande de subvention;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs et de la culture à présenter, pour et au nom de la Ville d'Alma, une demande de subvention dans le cadre de l'entente triennale entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville d'Alma pour le développement culturel 2016-2018;

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, « l'Entente de développement culturel 2016-2018 » à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOURNOI DE HOCKEY PROVINCIAL MIDGET D'ALMA – 626-32-2015
SUBVENTION 2016

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants du Tournoi de hockey provincial Midget d'Alma, pour la 44^e édition de cet événement qui se tiendra du 20 au 24 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner l'ampleur de cette activité ainsi que les nombreuses retombées économiques s'y rattachant;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 8 000 \$ (soit 5 000 \$ en crédit de services et 3 000 \$ en argent) au Tournoi de hockey provincial Midget d'Alma inc., pour la tenue de la 44^e édition, qui se tiendra du 20 au 24 janvier 2016, cette somme étant prise à même le budget 2016."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IQ L'ATELIER COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ – ACTIVITÉS 2015 – 627-32-2015
SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants d'IQ L'Atelier Coopérative de Solidarité pour l'organisation de l'ensemble de sa programmation de l'année 2015, incluant la Flashe fête;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 \$ à l'organisme IQ L'Atelier Coopérative de Solidarité pour l'organisation de l'ensemble de sa programmation de l'année 2015, incluant la Flashe fête."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERRASSES DES CASCADES – BAUX – FESTIVALMA INC., LA 628-32-2015
BOÎTE À BLEUETS INC. ET LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA
FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ALMA, HIVER 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville a récupéré la gestion de l'édifice « Les Terrasses des Cascades », situé sur la rue Sacré-Cœur Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cet édifice est présentement occupé par les organismes suivants, à savoir :

- Festivalma inc.;
- La Boîte à Bleuets inc.;
- Le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec, Alma, hiver 2017;

CONSIDÉRANT les baux intervenus entre la Ville d'Alma et ces organismes;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant, ainsi que monsieur Jocelyn Tremblay, directeur du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, les baux intervenus avec les organismes Festivalma inc., la Boîte à Bleuets inc. et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec, Alma, hiver 2017, pour les locaux situés dans l'édifice « Les Terrasses des Cascades », dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDATION ALEXIS-LE-TROTTEUR POUR L'EXCELLENCE SPORTIVE ET CULTURELLE INC. – DÉLÉGUÉ DE LA VILLE D'ALMA

629-32-2015

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a adopté la résolution 084-04-2010 afin de nommer monsieur le conseiller Alain Fortin et monsieur Sylvain Ouellet, coordonnateur des sports et plein air, à titre de représentants de la Ville d'Alma sur le conseil d'administration de la Fondation Alexis-le-trotteur pour l'excellence sportive et culturelle inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant à monsieur Sylvain Ouellet sur cette fondation, suite à sa nomination au poste de directeur général du comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec, Alma - hiver 2017;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de nommer madame Manon Pilote, coordonnatrice des arts et de la culture, à titre de représentante de la Ville d'Alma sur le conseil d'administration de la Fondation Alexis-le-trotteur pour l'excellence sportive et culturelle inc."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE POTEAUX ET ANCRAGES SUR L'AVENUE FRONTENAC (NORME 2015-162)

630-32-2015

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de poteaux et ancrages sur l'avenue Frontenac pour le Service électrique, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 décembre 2015 :

Nom du soumissionnaire	Prix, taxes incluses
Sanivac Réseau inc. – Alma	14 831,78 \$
Électro-Saguenay ltée – Alma	16 448,32 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de poteaux et ancrages sur l'avenue Frontenac pour le Service électrique, à la firme « Sanivac Réseau inc. » d'Alma, pour un coût total de 14 831,78 \$, taxes incluses."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE D'UNE UNITÉ DE LECTURE DES COMPTEURS D'EAU AVEC ACCESSOIRES ET INSTALLATION D'UN LOGICIEL (NORME 2015-157)

631-32-2015

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une unité de lecture des compteurs d'eau avec accessoires et installation d'un logiciel (formation incluse), les soumissions suivantes ont été reçues le 9 décembre 2015 :

Nom du soumissionnaire	Prix total – taxes incluses
Les compteurs Lecomte ltée (Saint-Hyacinthe)	26 179,81 \$
Compteurs d'eau du Québec inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)	44 115,91 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture d'une unité de lecture des compteurs d'eau avec accessoires et installation d'un logiciel (formation incluse) à la firme « Les Compteurs Lecomte ltée » de Saint-Hyacinthe, pour un coût total de 26 179,81 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation #022."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 8 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2015

632-32-2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2015 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période					
	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	168018	168547	3 757 769,12 \$	0,00 \$	3 757 769,12 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M289 à M296 :	92 435,18 \$
Paiements de factures effectués par transit : T379 à T401 :	708 829,21 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 214 841,42 \$
Service de la dette (inclus refinancement de 1 282 000 \$) :	2 326 254,20 \$
Achat Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	864 903,48 \$
Acquisition de deux (2) terrains :	105 000,00 \$
Contribution Taxibus :	65 591,00 \$
Autres :	3 210,90 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	5 381 065,39 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	9 138 834,51 \$

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 14 593,15 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 9 décembre 2015)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ADOPTION - RÈGLEMENT 267-2015 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES TAUX D'IMPOSITION, LE MODE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2016****633-32-2015**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 267-2015 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 267-2015 ayant pour objet de décréter les taux d'imposition, le mode de perception des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2016."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ADOPTION - RÈGLEMENT 268-2015 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA COTISATION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) D'ALMA POUR L'ANNÉE 2016****634-32-2015**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 268-2015 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 268-2015 ayant pour objet de fixer la cotisation annuelle de la S.D.C. d'Alma pour l'année 2016."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE TRONÇON DE LA RUE DES PINS OUEST COMPRIS ENTRE L'AVENUE BOUDREAU ET L'AVENIR DU PONT NORD À 70 KM/HEURE

635-32-2015

Monsieur le conseiller Gilles Girard donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de fixer la limite de vitesse sur le tronçon de la rue des Pins Ouest compris entre l'avenue Boudreault et l'avenue du Pont Nord à 70 km/heure.

AFFAIRES NOUVELLES

JOGGING DU PÈRE NOËL – FÉLICITATIONS

636-32-2015

CONSIDÉRANT le succès remporté par la 4^e édition du « Jogging du Père Noël », tenue dans les rues de la Ville le 13 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les 300 participants, qui devaient être habillés en Père Noël, ont amassé des denrées d'une valeur de 4 900 \$ qui ont été remises à l'organisme Moisson Alma;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter le comité organisateur ainsi que tous ceux qui ont participé au succès de cet événement;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de féliciter le comité organisateur, soit monsieur Marc Villeneuve, madame Nathalie Guérin et monsieur François Hudon, ainsi que les 300 participants qui ont collaboré au succès de la 4^e édition du « Jogging du Père Noël », tenue dans les rues de la Ville le 13 décembre 2015, et qui ont amassé des denrées d'une valeur de 4 900 \$ qui ont été remises à l'organisme Moisson Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

637-32-2015

Madame Sylvie Beaumont, sur le comité des Loisirs et de la culture :

- Visite de la piscine du Centre Mario-Tremblay dont l'ouverture est prévue le 18 janvier 2016;
- Quant au deuxième bassin, son ouverture est prévue le 16 février prochain;

- Elle remercie le personnel du Service des Loisirs et de la culture pour son excellent travail d'accompagnement des organismes touchés par les travaux de modernisation.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une belle réussite et que cette expertise du Service des Loisirs et de la culture sera mise à profit pour le nouveau Centre Multisports. Il remercie également les utilisateurs du Centre Mario-Tremblay pour leur patience pendant les travaux de modernisation.

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve, sur le comité des travaux publics :

- Un rappel concernant l'interdiction de stationner les véhicules dans les rues de la Ville de 23 heures à 7 heures, du 1^{er} novembre au 30 avril, et ce, afin de faciliter les opérations de déneigement;
- Demande la collaboration des automobilistes.

De son côté, monsieur le conseiller Lucien Boily informe les citoyens que le contrat de déneigement des quartiers Delisle et Saint-Cœur-de-Marie a été confié à un nouvel entrepreneur. Suite à cette première bordée de neige, celui-ci apportera les correctifs nécessaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

638-32-2015

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 30.

Vœux de Noël :

Avant de conclure cette séance, Monsieur le Maire offre, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux à la population almatoise à l'occasion de la fête de Noël. La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 18 janvier 2016.



greffier



maire